

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12253**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire, spécialité Histoire Maritime et Littorale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Littoral Côte d'Opale, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université du Littoral, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126b Sources historiques, méthodes en archéologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Master est en capacité :

- d'enseigner l'histoire, la géographie, la culture générale ; d'exercer dans l'enseignement primaire ou secondaire ;
- de constituer un corpus documentaire large et original, en fonction d'une problématique clairement définie ; et de l'exploiter pour répondre à cette problématique ;
- de classer et d'exploiter sous forme cartographique ou statistique des données, y compris sous forme informatique ;
- de rédiger des travaux argumentés et problématisés de plusieurs dizaines de pages.

Les titulaires du master doivent :

- acquérir une culture générale historique et géographique étendue ;
- mettre en œuvre des capacités d'analyse et de synthèse à travers la rédaction d'un mémoire ;
- approfondir une langue étrangère et maîtriser des logiciels de bureautique ;
- s'exprimer avec un bon niveau à l'écrit et à l'oral ;
- développer une capacité à mener une recherche autonome.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

- métiers de l'enseignement
 - métiers du patrimoine, de la culture, du tourisme
 - métiers du journalisme et de la communication
 - métiers de l'administration publique (catégorie A)
 - métiers de la documentation
- professeurs (1er et 2nd degrés) ; documentalistes ; journalistes

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2106 : Enseignement des écoles

K2107 : Enseignement général du second degré

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

E1106 : Journalisme et information média

K2111 : Formation professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Master 1 (S1 et S2) : 60 ECTS

La première année de Master comporte au 1er semestre un tronc commun d'initiation à la recherche, méthodes et concepts, une langue vivante et l'initiation au SIG. Par ailleurs, une approche disciplinaire se fait par la méthodologie historique (rédaction d'un projet de recherche ou d'un rapport de stage) et une unité au choix (histoire des sociétés maritimes et littorales, ou géographie du tourisme).

Le 2e semestre comporte d'une part, des séminaires dans les quatre périodes historiques, parmi lesquels chaque étudiant suit celui correspondant à la période choisie pour l'essai et un autre au choix, et, d'autre part, la rédaction d'un essai historique, soutenu devant un jury.

Master 2 (S3 et S4) : 60 ECTS

L'entrée en master 2 est soumise à l'avis d'un jury. En S3, deux séminaires portent sur l'histoire des relations entre les îles britanniques et le continent, et sur l'histoire d'un espace maritime, de l'arc atlantique à la mer du Nord. A l'issue du semestre, un projet de recherche est présenté par l'étudiant. En S4, les séminaires portent sur la mer et les colonies dans les relations franco-britanniques, et les aspects religieux et culturels de la région septentrionale. Un mémoire final est soutenu devant un jury.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Commission de VAE composée d'enseignants-chercheurs de l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 04 novembre 2010

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Loi n°2002-73 du 17/01/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi Statistique de l'Etablissement (ODESSE) :

<http://www.univ-littoral.fr/universite/odesse.htm>

Autres sources d'information :

www.univ-littoral.fr

Lieu(x) de certification :

Université du Littoral Côte d'Opale : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [Dunkerque]

Université du Littoral Côte d'Opale

1 place de l'Yser

BP 1022

59375 DUNKERQUE Cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Département d'histoire, ULCO-Centre Musée, 34 Grande Rue, 62321 Boulogne-sur-Mer

Historique de la certification :

maitrise d'histoire : arrêté 25/10/2002

DEA Histoire et civilisations (co-habilitation ULCO-Artois-u. de Picardie) : arrêté du 13/06/2002

Master Lettres, SHS, mention Espaces Littoraux, Histoire, Acteurs et Territoires, spécialité Histoire Littorale et régionale (arrêté du 10/01/2005)

Master SHS/Lettres et Langues, mention Espaces Littoraux, Histoire, Culture Acteurs et territoire, spécialité Histoire Littorale et Régionale : arrêté du 25/07/2006